

REGLEMENT SEANCE D'ESSAIS (Roulage Libre)

Samedi 14 Mars 2026

ASA PAYS DE DIEPPE

Pour la préparation de la saison du sport automobile 2026, l'ASA Pays de Dieppe, avec l'aide des moyens techniques de Dieppe-Rallye et d'Arques Auto Sport et Porte Normande, et en collaboration avec les Mairies de Bacqueville en Caux et d'Auppegard, organise une séance d'essais (Roulage Libre), le samedi 14 Mars 2026 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 d'une longueur 3.800Km. Cette manifestation se déroulera sur des routes communales fermées avec tout le dispositif de sécurité adapté (commissaires, radio, panneautage). Une restauration rapide et une buvette (soft) seront à disposition sur place. Cette manifestation se déroulera sans spectateur. Ni chronométrage ni classement ne seront mis en place. **Les licenciés à l'ASA Pays de Dieppe, seront prioritaires selon l'affluence des demandes.**

Cette manifestation est assurée par une RC (Responsabilité Civile) organisateur. Chaque participant aura sa propre assurance RC (Responsabilité Civile) et **un commissaire technique sera présent pendant la manifestation pour toutes questions.**

La demande d'engagement devra impérativement arriver **avant le SAMEDI 07 Mars 2026** délai de rigueur. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. Le nombre de participants est limité à 50 au maximum.

ATTENTION ! Il est impératif d'adresser, en même temps que votre demande d'engagement, les documents suivants : décharge : pilote, Copilote ou accompagnants et l'engagement Rempli et règlement

NOUVEAU : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport Automobile devra être présenté si la licence 2026 n'est pas active pour toutes personnes montant dans les autos !!

Paul HAUCHECORNE
302, Rue du Château
76730 AUPPEGARD
asapaysdedieppe.poppy@orange.fr

• **Dès 8h et jusqu'à 10h, les concurrents devront se présenter aux vérifications administratives avec le permis de conduire et un certificat Médical (si pas de licence valide 2026)** aux vérifications administrative avec le passeport du véhicule ainsi que les fiches de renseignements de sécurité de la voiture et des équipements utilisés aux vérifications Technique.

• **Début de la séance d'essais 9H00**

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Membre de l'ASA Pays de Dieppe : 90 € / Hors Asa 125 €
(Prix correspondant à l'assurance, le médecin et secouristes devenu obligatoire, les repas des bénévoles ainsi que des commissaires)

Sont autorisées toutes les voitures de Compétitions fermées et munies d'un passeport FFSA valide et conforme à la réglementation 2026.

Tout défaut entraînera la non-participation à la séance d'essais.

Les concurrents devront être équipés des vêtements (haut et bas obligatoire nouvelle norme 2026) : combi, sous-vêtements, gants, chaussures ainsi que : d'un casque et un Hans. Le tout, conforme à la réglementation.

La personne « accompagnant » dans la voiture sera ***placée sous la seule responsabilité du participant pilote et équipée dans les mêmes conditions que le conducteur.***